

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de
la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif

RÔLES DE LA CPNE-FP ET DES DR CPNE-FP

Rencontre Nationale des Présidents des DR CPNE-FP
19 septembre 2014

1



47 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

LES ORIGINES DES CPNE

- Les CPNE ont été créées par les partenaires sociaux dans le cadre **l'ANI du 10 Février 1969** sur la sécurité de l'emploi.
- **Un protocole d'accord signé le 6 juillet 1984** a permis la mise en place de ces commissions créant ainsi, pour les partenaires sociaux, des lieux d'étude et d'information sur l'évolution de l'emploi dans les branches et les régions.
- **L'ANI du 3 juillet 1991** a invité à mettre en place des CPNE dans chaque branche professionnelle.
- **La réforme introduite par l'ANI du 5 décembre 2003** renforce les missions des CPNE dans la mise en œuvre des nouvelles mesures au niveau des branches professionnelles et des territoires.

LES CARACTERISTIQUES DES CPNE

- Les CPNE sont **un organe consultatif** pour les partenaires sociaux de la Branche.
- Elle ont une **attribution de promotion de la formation professionnelle** dans leurs champs de compétences en liaison avec l'évolution de l'emploi dans leurs branches professionnelles.
- Les CPNE sont notamment consultées sur le contenu et les conditions de mise en œuvre des **contrats d'objectifs** préalablement à la signature avec les régions.

LES MISSIONS DE LA CPNE-FP

- Créée en 1993, la **CPNE-FP** est notamment chargée de l'analyse prévisionnelle de l'emploi et de la formation dans la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif.
- A ce titre, elle suit **l'évolution des métiers et de l'emploi du secteur.**

LES MISSIONS DE LA CPNE-FP

- Elle est également chargée :
 - du **suivi des accords conclus dans la Branche** en matière de formation professionnelle,
 - **d'établir la liste des formations prioritaires** pour la Branche,
 - de **labelliser les organismes de formation** par région pour dispenser les formations conçues et mises en œuvre par la Branche,
 - de l'examen périodique de l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications des emplois et des qualifications sur la base des travaux réalisés par l'Observatoire.



L'exploitation de « **l'enquête Emploi 2012** » réalisée par la Branche a permis de définir les Orientations « Emploi-Formation » de la Branche pour les 5 ans à venir.

LES MISSIONS DE LA CPNE-FP

- La CPNE-FP définit ses orientations politiques et axes de travail prioritaires tous les deux ans.
- La CPNE-FP est aussi un lieu :
 - de réflexion,
 - de confrontation,
 - de partage et de concertation,entre partenaires sociaux, avec un intérêt partagé et un intérêt central : les besoins du secteur dans le domaine de l'emploi et de la formation.
- Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, la CPNE-FP s'appuie sur les services techniques de l'OPCA, et en particulier ceux de la Direction du Développement et des Partenariats.

LES MISSIONS DES DR CPNE-FP

- La CPNE-FP est représentée au niveau de chaque Région par des Délégations Régionales.
- La DR CPNE-FP de chaque Région a pour missions :
 - de **représenter au plan régional** les intérêts de la Branche auprès des partenaires institutionnels ;
 - **d'engager ou d'initier les actions nécessaires** pour répondre aux besoins à satisfaire en termes d'emploi et de formation au niveau de la région (élaboration d'une politique de Branche « Emploi-Formation » en région, demandes d'études auprès de l'Observatoire...)
 - **de promouvoir la politique « Emploi-Formation » de la Branche** en région (ex : suivi des dispositifs prioritaires de Branche...)
 - d'assurer les **délégations spécifiques** attribuées par la CPNE-FP ;
 - **d'informer la CPNE-FP** des évolutions des activités des associations présentes en Région.

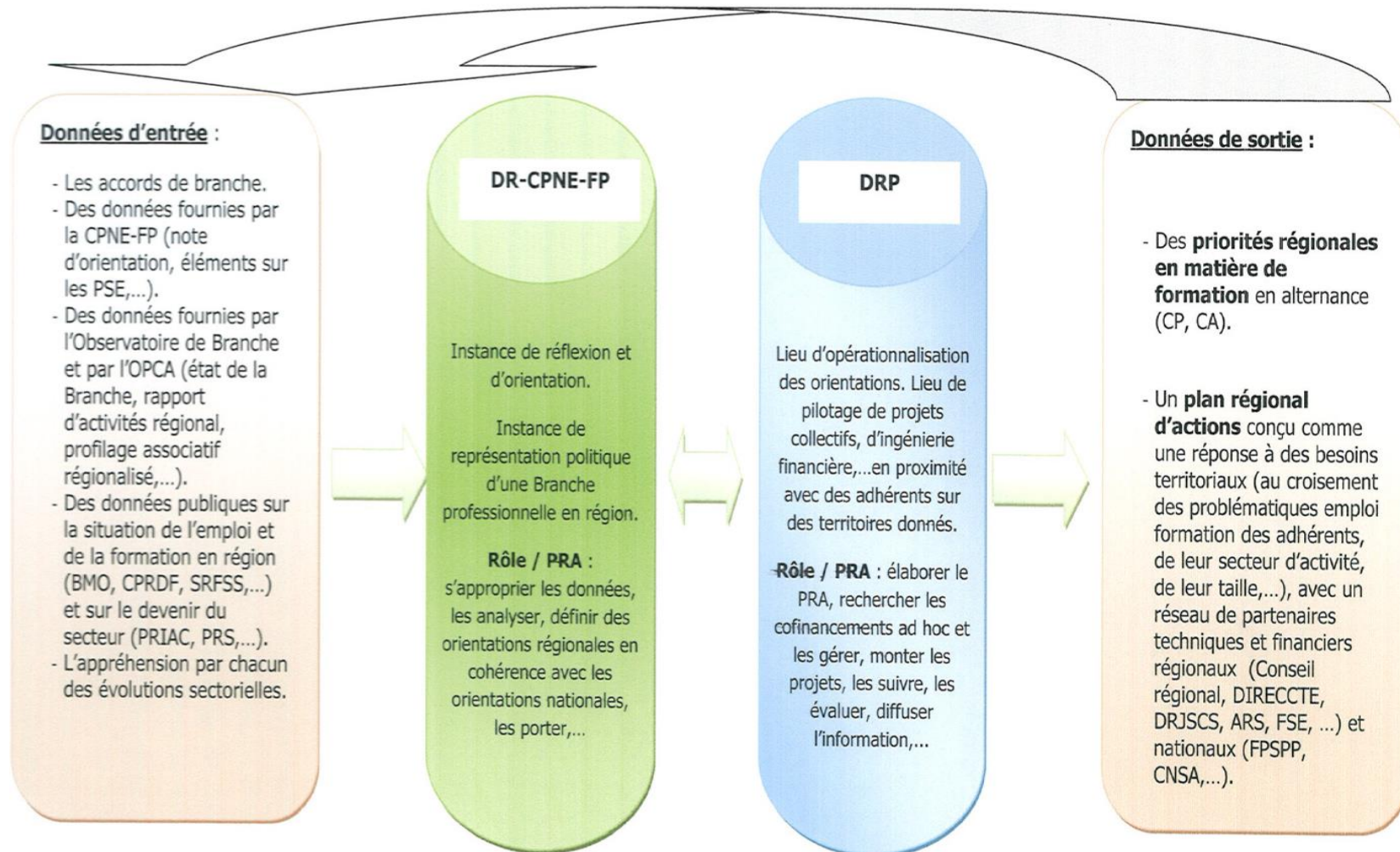
L'ARTICULATION EN REGION DES MISSIONS DES DR CPNE-FP ET DES DRP UNIFAF

- Le document validé par le CAP d'UNIFAF le 4 Novembre 2011 définit le rôle de l'une et de l'autre des deux instances de la façon suivante :

L'ARTICULATION EN REGION DES MISSIONS DES DR CPNE-FP ET DES DRP UNIFAF

ANNEXE 1 : La région, territoire d'élaboration et de mise en œuvre des politiques emploi-formation

Document validé en CAP le 4 novembre 2011



L'ARTICULATION EN REGION DES MISSIONS DES DR CPNE-FP ET DES DRP UNIFAF

- la DR CPNE-FP est une instance :
 - de réflexion et d'orientation,
 - de représentation politique de la Branche en Région ;
- la DRP UNIFAF est le lieu d'opérationnalisation des orientations régionales.

L'ARTICULATION EN REGION DES MISSIONS DES DR CPNE-FP ET DES DRP UNIFAF

- La concertation entre les deux instances régionales est nécessaire notamment pour élaborer et mettre en œuvre la politique de Branche « Emploi – Formation » en région.

PRA : ARTICULATION AVEC LES DRP UNIFAF

La politique « Emploi – Formation » comprend à la fois :

- les orientations « Emploi – Formation » arrêtées par :
 - la CPNE-FP,
 - les DR CPNE-FP,
- et leurs déclinaisons sous forme de Plan National d'Actions (PNA) adopté par le CAP d'UNIFAF et de Plans Régionaux d'Actions (PRA) élaborés par les DRP UNIFAF.

Quelles sont les orientations « Emploi Formation » définies par la CPNE-FP?

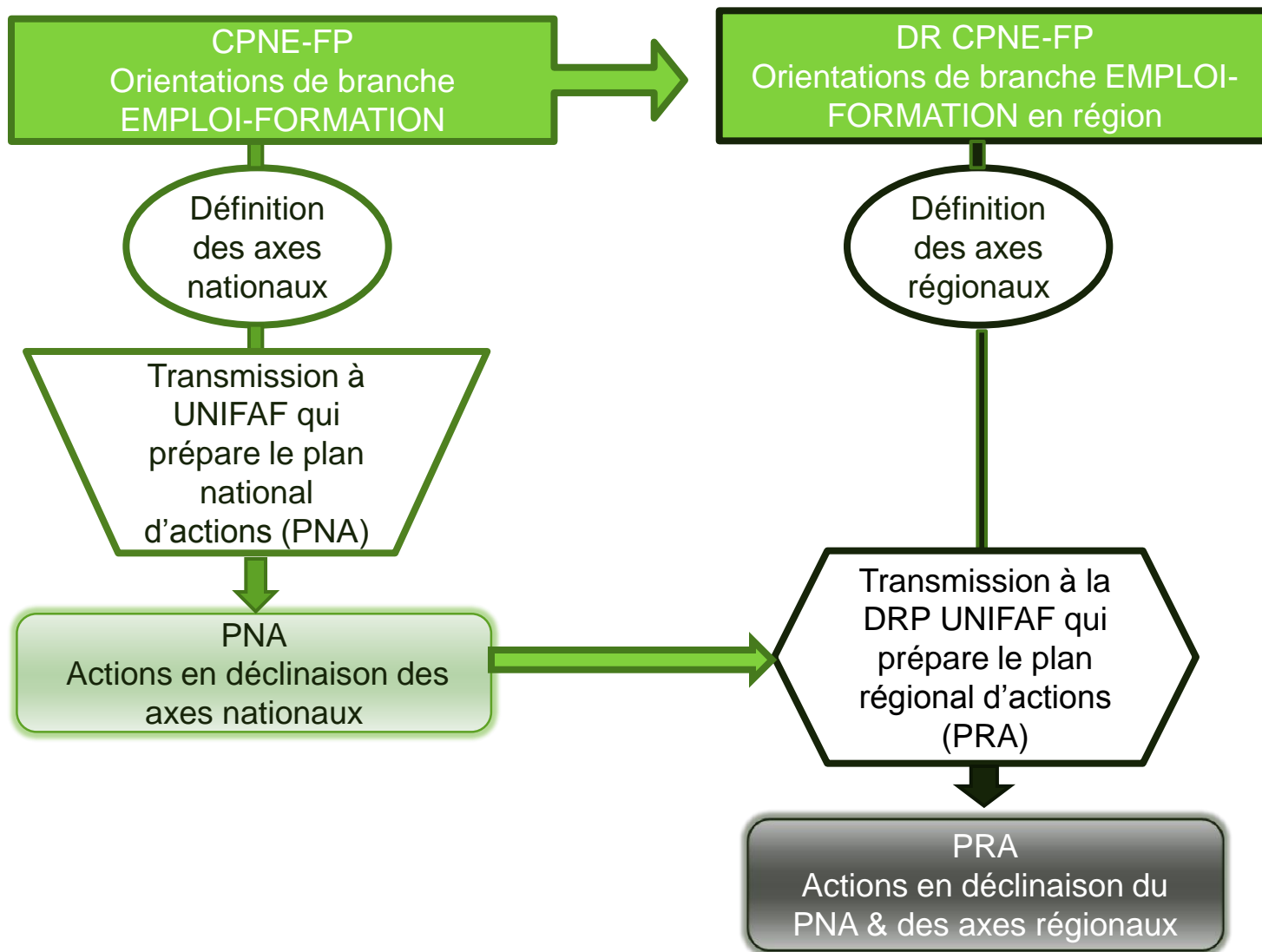
- Au vu des données de « l'Enquête Emploi 2012 », la CPNE-FP , en lien avec l'OPCA a défini les orientations politiques de la Branche en matière « d' emploi – Formation » pour les 5 ans à venir.
- Les orientations ont été déterminées par la CPNE-FP du 3 Juillet 2013 :
 - se mobiliser pour l'emploi,
 - accompagner les transformations, que connaît le secteur,
 - faire face aux difficultés à recruter certains professionnels,
 - accroître la reconnaissance et la lisibilité de la Branche.

Qu'est ce que le PNA d'UNIFAF ?

- Les deux premières orientations constituent les axes prioritaires du Plan National d'Actions définis par UNIFAF pour la période 2014/2016 ;
- Ces deux orientations :
 - « se mobiliser pour l'emploi »,
 - et « accompagner les transformations que connaît le secteur »,ont été déclinées, et se traduisent notamment par des actions collectives nationales.

PRA : ARTICULATION AVEC LES DRP UNIFAF

La place des PRA dans la mise en œuvre de la politique emploi-formation de Branche en Région



PRA : ARTICULATION AVEC LES DRP UNIFAF

- Les actions contenues dans le PRA viennent compléter les actions constituant le Plan National d'Actions et constituent la déclinaison des orientations régionales.
- Le Plan Régional d'Actions est un outil permettant la mise en œuvre d'une politique « Emploi-Formation » de Branche en région.

PRA : ARTICULATION AVEC LES DRP UNIFAF

- Les Bureaux de la CPNE-FP et de l'OPCA UNIFAF ont défini les bases d'une coopération entre les DR CPNE-FP et les DRP UNIFAF, pour mettre en œuvre une politique « Emploi-Formation » de Branche en région.
- Une méthodologie de travail a été définie (cf. document intitulé « éléments de méthode pour la mise en place d'une politique emploi-formation en région »).
- Il a été proposé à chaque Région d'initier une politique « Emploi Formation » en région et pour cela de déterminer des orientations « Emploi-Formation » adaptées aux spécificités de la région ; les orientations étaient ensuite à décliner dans le cadre des Plans Régionaux d'Actions par la DRP UNIFAF.

PRA : ARTICULATION AVEC LES DRP UNIFAF

- Les DR CPNE-FP doivent être également associées au suivi des PRA.
- La DRP UNIFAF de votre région va donc vous adresser un bilan intermédiaire des modalités de mises en œuvre des Plans Régionaux d'Action.

PRA : DEMARCHE DE SUIVI

- Un suivi financier

Budget demandé au titre de l'exercice 2014	Budget accordé au titre de l'exercice 2014	Budget engagé au titre de l'exercice 2014

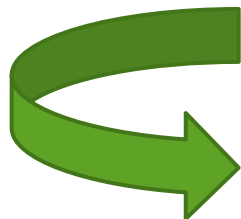
- Un suivi des actions mobilisées et des partenaires associés

Orientation DR-CPNE-FP	Axes de travail retenus par l'OPCA	Objectifs de l'OPCA	Actions / dispositifs / programmes mobilisables	Partenaires techniques et financiers		Etat d'avancement au xx-xx-14

PRA : DEMARCHE DE SUIVI

○ Un exemple issu du sud de la France :

Orientation DR-CPNE-FP	Axe de travail retenu par la DRP	Objectifs	Actions / dispositifs / programmes actuellement mobilisables par l'OPCA	Partenaires régionaux	
				Financiers	Techniques
Contribuer à l'appropriation des évolutions législatives et réglementaires et accompagner les mutations du secteur	Développer des partenariats régionaux et prendre des contacts prioritairement avec l'ARS, le Conseil régional en complémentarité avec l'OPCA pour rendre lisible notre branche et être force de proposition par rapport aux Plans Régionaux d'Actions Développer les complémentarités de partenariat pour multiplier nos actions	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner nos adhérents en leur offrant un PRA attractif, Travailler avec les partenaires RH et les acteurs (CRESS, APEC) pour démultiplier les prestations, Travailler un plan d'actions collectives spécifiques TH et encadrants 	<ul style="list-style-type: none"> Actions collectives spécifiques. Réunions thématiques spécifiques. Protocoles d'accords GPECT. 	DLA, CR, ARS	APEC, CRESS DIRECCTE, ARS



Dans le cadre du suivi :

Actions / dispositifs / programmes mobilisés par l'OPCA au cours de l'exercice xxx	Partenaires régionaux mobilisés	
	Financiers	Techniques